

François ALFONSI
Indemnité de frais généraux

DEPENSES 2023	
CATEGORIES	MONTANT
DELEGATION EUROPE ECOLOGIE	1 000,00 €
DEPLACEMENTS (HOTELS, RESTAURANTS, PARKING, TAXI)	19 278,64 €
EVENEMENTS	1 558,97 €
FOURNITURE DE BUREAU	240,00 €
FRAIS BANCAIRES	165,19 €
FRAIS DE TELEPHONE ET INTERNET	3 049,52 €
FRAIS POSTAUX	932,64 €
INFORMATIQUE (MATERIEL, LOGICIELS...)	2 826,75 €
PERMANENCES (LOYERS, TRAVAUX, EQUIPEMENTS)	24 389,40 €
PERMANENCES (EAU & ELECTRICITE)	2 258,22 €
PRESSE & LIBRAIRIE	1 330,32 €
DIVERS	329,39 €
TOTAL	57 359,04 €
ENTREES 2023	
VERSEMENTS PARLEMENT	57 336,00 €
REMBOURSEMENT ORANGE	11,19 €
SOLDE	
EXERCICE 2023	-11,85 €
RESTE 2022	4 791,15 €
TOTAL	4 779,30 €

Chaque député européen reçoit chaque mois une indemnité de frais généraux. Celle-ci vise à couvrir les frais encourus dans l'État membre, comme les frais de gestion du bureau du député, les frais de téléphone et postaux et l'achat, l'utilisation et la maintenance d'équipements informatiques et téléphoniques.

Dans mon cas, l'indemnité de frais généraux sert notamment à financer mes permanences à Ajaccio et Bastia, l'abonnement téléphonique de la permanence, l'achat d'ordinateurs pour mes assistants, etc. Une partie de cette enveloppe est partagée avec les autres députés Europe Écologie.

Comme le prévoit le règlement du Parlement européen, je reçois cette indemnité sur un compte séparé et reverserai l'ensemble des montants non-utilisés à la fin de mon mandat.

Dans un souci de transparence, je publie chaque année un résumé des dépenses que j'ai effectué grâce à l'indemnité de frais généraux.